



DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE SENLIS
CANTON DE NANTEUIL LE HAUDOUIN
MAIRIE D'ORMOY-VILLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 mars 2025

Délibération N°08/03.2025

Date de convocation :
10/03/2025

Nombre de conseillers
en exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le 19 mars, à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 mars 2025, s'est réuni à ORMOY-VILLERS en séance publique sous la présidence de M. Pascal ETAIN, Maire.

Étaient présents : Messieurs ETAIN, CHAMARD, MONTGILLARD, JOLLET, MORELLON (*arrivé à 19h43*), KIEPFERLÉ, et Mesdames PLASMANS, TOUPET, MARTINS DOS SANTOS, PERROT, AGOGUÉ.

Formant la totalité des membres en exercice,

**Affichage de la liste des
Délibérations :**
26/03/2025

Mme Claudine AGOGUÉ est désignée secrétaire de séance.

Objet : Affectation du résultat 2024 - Budget assainissement

L'Adjointe au Maire, chargée des Finances rappelle que l'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte financier unique et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire suivante, soit dans ce cas au budget primitif.

L'excédent 2024 pour la section d'exploitation représente 157 047,79 €. Il est proposé reporter cet excédent au budget primitif 2025 :

- Le résultat de la section d'investissement étant négatif, il convient d'abord d'affecter la somme correspondante au compte 1068 (recettes d'investissement), soit 44 710,08 €
- Le solde sera affecté dans la section d'exploitation, au compte 002 (excédent reporté) soit 112 337,71 €

Le déficit 2024 pour la section d'investissement représente 44 710,08 € et il est proposé de le reporter au budget primitif 2025, et de l'affecter dans la section d'investissement, au compte 001 (déficit d'investissement).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-5-14 et R.23-11 et suivants relatif aux règles d'affectation du résultat,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la reprise et l'affectation des résultats 2024 budget assainissement comme décrit ci-dessus.

Ormoy-Villers, le 25/03/2025

Le secrétaire de séance,
Claudine AGOGUÉ

Le Maire,
Pascal ETAIN



Certifié exécutoire par le Maire

- Compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat
- Et de sa publication sur le site internet communal le **25/03/2025**